

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/8

9 décembre 1996

(96-5179)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

## BRESIL

Déclaration de S.E. M. Luiz Felipe Lampreia  
Ministre des relations extérieures

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, et à exprimer notre profonde gratitude au gouvernement et au peuple de la République de Singapour qui n' d'excellentes conditions de travail aux participants de la Conférence.

Je tiens également à féliciter M. Renato Ruggiero pour le travail qu'il a accompli en tant que Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce. Il a eu la tâche difficile de veiller au fonctionnement efficace de notre nouvelle Organisation, dont le mandat est bien plus vaste que ne l'était celui du GATT.

La présence de trois Ministres dans notre délégation, ainsi que de membres éminents de notre Congrès national et d'importants représentants du secteur privé témoignent du poids que le Brésil attache à cette première Conférence ministérielle.

Au cours des travaux préparatoires, nous avons constamment insisté sur le fait que la Conférence ministérielle de Singapour devrait être axée, en priorité, sur l'évaluation de la mise en oeuvre des accords du Cycle d'Uruguay et du fonctionnement de l'OMC.

Pour le Brésil, les deux premières années de fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce ont été positives. Nous avons parfaitement intégré les accords du Cycle d'Uruguay dans notre législation nationale et nous avons également adopté des textes d'application dans un certain nombre de domaines. Afin d'améliorer la coordination au niveau gouvernemental, le Président Fernando Henrique Cardoso a décidé de créer le Conseil du commerce extérieur qui dépend directement du Bureau du Président et est composé des Ministres et des principaux responsables du commerce extérieur.

Nous avons pleinement respecté nos engagements en matière de réduction des droits de douane sur une base NPF. Lorsque nous avons été obligés d'adopter des mesures correctives ou de sauvegarde, nous avons scrupuleusement suivi les règles énoncées dans les Accords de l'OMC.

De l'avis du Brésil, le bon fonctionnement du mécanisme de règlement des différends constitue un des acquis les plus importants de l'Organisation mondiale du commerce. Nous sommes convaincus que le fonctionnement de l'ORD, et de l'Organe d'appel, représente un progrès notable par rapport aux procédures de règlement des différends du GATT. Le mécanisme mis en place par l'OMC combine la possibilité de créer une

Pour ce qui est des questions non réglées dans le cadre du Cycle d'Uruguay, le Brésil réitère son attachement à la modernisation et à la libéralisation de tous les secteurs faisant actuellement l'objet de négociations. Nous avons ainsi présenté des offres valables dans le domaine des transports maritimes et des télécommunications de base. Dans ces deux secteurs, de même que dans celui des services financiers, nous poursuivons la mise en place d'une réforme législative complète et cohérente au niveau national. Les résultats obtenus jusqu'à présent au niveau multilatéral montrent bien l'importance du concept de la libéralisation progressive. Etant donné que tous les pays ne sont pas partis du même point de départ, ils ne peuvent pas tous arriver immédiatement au même niveau d'engagement. En fixant des objectifs trop ambitieux nous ne pouvons que compromettre les chances de succès.

A Marrakech, nous avons adopté une décision sur le commerce et l'environnement qui a créé une instance pour examiner les liens de complémentarité entre la défense d'un système de commerce multilatéral, ouvert, non discriminatoire et équitable d

jouer dans ce processus, je suis convaincu que la coopération entre les deux organisations contribuerait certainement à une meilleure compréhension des implications d'un accord négocié au sein de l'OMC, ce qui permettrait aux Membres de cette dernière de prendre en toute connaissance de cause une décision quant à la manière d'aborder cette question à l'avenir.

Pour le Brésil, les travaux proposés sur la politique en matière de concurrence constituent un complément nécessaire à ceux réalisés dans le domaine des investissements. Nous sommes d'ailleurs favorables à la création d'un groupe de travail pour examiner les règles existantes de l'OMC en matière de commerce et de concurrence et pour voir s'il est nécessaire de renforcer les disciplines en matière de pratiques commerciales restrictives.

Sur le chapitre des marchés publics, le Brésil pourrait s'associer à la proposition visant à créer un groupe de travail pour examiner et négocier un ensemble de procédures et de principes relatifs à la transparence des pratiques en matière de soumissions et d'avis d'ouverture d'appels d'offres par des gouvernements fédéraux (ou centraux). Le Groupe de travail devrait présenter ses conclusions à la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC en 1998.

La question du respect des normes du travail fondamentales ne nous pose aucun problème. Nous avons signé un certain nombre de conventions de l'Organisation internationale du travail portant sur ces questions. Le gouvernement brésilien a toujours respecté fidèlement les libertés fondamentales, notamment pour ce qui est des normes